

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE 12-202 RELATIVE À LA
LEVÉE DES INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS PRONONCÉES EN CAS DE NON-
CONFORMITÉ**

1. L'article 3.1 de l'*Instruction générale 12-202 relative à la levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité* est modifié par la suppression, dans le sous-paragraphe *f* du paragraphe 1, de « ou le *BC Instrument 52-509 Audit Committees* ».